

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT

RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCE DE LA MISSION ENVIRONNEMENT 2021

UNITE DE GESTION DU BUDGET PAR OBJECTIFS

0

Sommaire

Axe 1 : présentation générale des réalisations de la mission au titre de l'année 2021

- 1- résumée des principaux réalisations stratégiques de la mission.....2
- 2- Exécution du budget de la mission pour6

Axe 2 : les réalisations des programmes de la mission au titre l'année 2021

- 1- Résultats de la performance du Programme Environnement et développement durable11
- 2- Résultats de l'exécution du budget du programme Environnement et développement durable.25
- 3- Résultats de la performance du Programme Pilotage et appui31
- 4- Résultats de l'exécution du budget du programme Pilotage et appui36

LE PREMIER AXE :

**PRESENTATION GENERALE DES
PRINCIPALES REALISATIONS DE LA
MISSION AU TITRE DE L'ANNEE 2021**

1- Les principales réalisations stratégiques de la mission :

La mission de l'environnement vise à protéger les écosystèmes et à conserver les ressources naturelles par le biais de politiques, de stratégies, de plans et de programmes visant à soutenir et à encourager la préservation et la protection de l'environnement et l'utilisation durable des ressources naturelles, et la consolidation de la durabilité du développement à travers la contribution à la concrétisation des Objectifs de développement durable des Nations Unies à l'horizon 2030. En plus de la promotion de la sensibilisation environnementale par le biais de programmes éducatifs, de sensibilisation et de communication.

La stratégie de la mission de l'environnement repose sur trois principaux axes :

1- Le premier axe : la contribution à l'amélioration du cadre de vie et à l'amélioration de la qualité de vie dans tous les milieux et toutes les régions,

2- Le deuxième axe : la conservation de la biodiversité et des ressources naturelles et leur utilisation durable et la réduction des effets du changement climatique,

3- Le troisième axe : la contribution à la promotion des principes du développement durable.

La mission de l'environnement est divisée en deux programmes publics :

Programme 1 : Environnement et développement durable qui est le seul programme opérationnel qui concrétise la politique publique dans le domaine de l'environnement et du développement durable.

Programme 9 : Programme de pilotage et appui, qui comprend les fonctions horizontales qui fournissent un soutien et une assistance à la politique de l'environnement et du développement durable.

L'année 2021 a été marquée par de nombreuses réalisations à caractère stratégique, dont la contribution à l'amélioration du cadre de vie du citoyen et à garantir la qualité de vie en milieu urbain à travers :

- La mise en œuvre des composantes du programme national de la propreté et l'esthétique de l'environnement à travers la promotion des espaces publics et des espaces verts et l'embellissement des entrées de villes.
- L'initiation de la mise en œuvre d'un plan de plantation de 1 million d'arbres dans les municipalités et les établissements d'enseignement en collaboration avec la Société Nationale de Distribution de Pétrole «Ajlil» conformément à l'accord signé le 5 juin 2021.
- Le suivi de la mise en œuvre du plan national de réduction de la pollution plastique par l'interdiction des sacs plastiques à usage unique.

Dans la cadres des efforts pour l'amélioration des services de l'assainissement, plusieurs interventions et projets ont été mis en œuvre, ce qui a contribué à la généralisation des services de l'assainissement dans les différentes régions de la république, au renforcement de la capacité actuelle de traitement des eaux usées et à l'amélioration de la qualité des eaux traitées et le développement de leurs réutilisation.

Dans ce cadre, de nombreuses réformes et projets structurants ont été réalisés, notamment :

- L'assainissement de 6 quartiers populaires, pour un coût total de 4,4 millions de dinars,
- Le renforcement du réseau d'assainissement de la ville de Tataouine pour un coût de 1,2 millions de dinars,
- La mise en exploitation de la station d'épuration de Sidi Ali Ben Aoun/Bir El Hfay courant août 2021 pour un coût de 12 millions de dinars.

La mise en œuvre des composantes du programme intégré de dépollution de la région du lac de Bizerte a été poursuivie à travers la préparation d'études liées à plusieurs composantes du programme et la mise en œuvre de 11 projets par les municipalités et la société civile.

Dans le cadre de la préservation des ressources naturelles et de la biodiversité, plusieurs mesures administratives et législatives ont été mis en œuvre visant à préserver ces ressources d'une part, et à les valoriser et rationaliser leur consommation d'autre part.

À cet égard, plusieurs réformes et projets structurels ont été menés, en particulier l’approbation de l’étude stratégique nationale et du plan d’action sur la biodiversité 2018-2030, le suivi du programme de l’union internationale pour la conservation de la nature et coopération régionale pour les indicateurs de comptabilité environnementale des écosystèmes en Afrique (Copernicea), l’inventaire des variétés de pollinisateurs dans les systèmes agricoles tunisiens et l’évaluation de leur rôle, la promotion des systèmes agricoles d’importance mondiale et la protection de la côte sud de Kantaoui à Sousse de l’érosion marine.

Dans le domaine de la réduction des impacts des changements climatiques, la révision des engagements déterminés à l’échelle nationale a été achevée et approuvée par le Comité de pilotage. La CDN mise à jour a relevé l’ambition de réduire l’intensité carbone de 45% d’ici 2030.

Dans le cadre de la promotion du développement durable, des inspecteurs du Ministère de l’Education appartenant à différents gouvernorats ont été formés, et un système de tri sélectif des déchets a été mis en place dans les établissements d’enseignement engagés dans le réseau d’écoles durables dans le cadre de la coopération tuniso-portugaise.

Le démarrage de la mise à jour de la stratégie nationale de développement durable, la mise en œuvre du programme national pour les villes durables, le développement du système de passation des marchés publics vers la durabilité et le suivi de la mise en œuvre de l’agenda international pour les objectifs de développement durable.

2-EXECUTION DU BUDGET DE LA MISSION :

Les crédits consommés durant l'année 2021 sont répartis comme suit selon la nature de la dépense :

TABLEAU N°1 :
REALISATION DU BUDGET DE LA MISSION AU TITRE DE L'ANNEE
2021 PAR RAPPORT AUX PREVISIONS
REPARTITION SELON LA NATURE DE LA DEPENSE

unité : mille dinars

DEPENSES		PREVISION 2021 Loi finance (1)	REALISATION 2021 (2)	REALISATION/PREVISION	
				MONTANT (2)-(1)	TAUX (2)/(1)
DEPENSES DE REMUNERATION	Crédits d'engagement	34 773	33 377	-1 396	96%
	Crédits de paiement	34 773	33 377	-1 396	96%
DEPENSES DE MOYEN DE SERVICES	Crédits d'engagement	6 646	4 865	-1 781	73%
	Crédits de paiement	6 646	4 865	-1 781	73%
DEPENSES D'INTERVENTIONS	Crédits d'engagement	238 584	321 941	83 357	135%
	Crédits de paiement	238 584	321 941	83 357	135%
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Crédits d'engagement	31 300	22 912	-8 388	73%
	Crédits de paiement	28 562	22 832	-5 730	80%
Total Général	Crédits d'engagement	311 303	383 095	71 792	123%
	Crédits de paiement	308 565	383 015	74 450	124%

*Hors ressources propres des entreprises publiques

TABLEAU N° 2 :
REALISATION DU BUDGET DE LA MISSION AU TITRE DE
L'ANNEE 2021 PAR RAPPORT AUX PREVISIONS
REPARTITION SELON LES PROGRAMMES

Unité : mille dinars

PROGRAMMES		PREVISION 2021 (L F) (1)	REALISATION 2021 (2)	REALISATION/PREVISION	
				MONTANT (2)-(1)	TAUX (2)/(1)
P 1 ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE	Crédits d'engagement	298 736	374 627	75 891	125%
	Crédits de paiement	296 998	374 627	77629	126%
P9 PILOTAGE ET APPUI	Crédits d'engagement	12 567	8 468	-4 099	67%
	Crédits de paiement	11 567	8 388	-3 179	72%
TOTAL Hors ressources propres	Crédits d'engagement	311 303	383 095	71 792	123%
	Crédits de paiement	308 565	383 015	74 450	124%

Le budget alloué à la mission environnement en 2021 s'élevait à 308,565 MD en paiement ,les crédits consommés ont atteint 383,015 MD en paiement avec une augmentation de 74,450 MD par rapport aux prévisions représentant ainsi une augmentation de 124 %.

Il convient de noter que 96% des crédits sont alloués au programme environnement et développement durable.

Le Ministère n'a obtenu aucun crédit supplémentaire au titre de l'année 2021, alors que de nombreux transferts de crédits ont été effectués principalement dans le programme de pilotage et appui.

Le total des crédits qui ont été transférés dans les programmes est de 1,735 MD.

Des crédits ont été gelés, qui concernent principalement les dépenses d'interventions et les dépenses d'investissement dans le Programme environnement et développement durable pour un montant de 153 114 mille dinars en engagement.

Concernant les dépenses de rémunération et de moyens de services, les réalisations financières de l'année 2021 ont été dans les limites des crédits programmés, grâce aux efforts déployés par les différents intervenants, qui ont permis de maîtriser l'importance de ces dépenses dans des limites raisonnables.

Quant aux dépenses d'interventions, elles représentent 83 % du totale de dépenses consommées en 2021 et comprennent principalement des dépenses transférées aux opérateurs publics pour financer des investissements publics programmés.

Il est à noter que les résultats de l'exécution du budget pour l'année 2021 ont dépassé le niveau des estimations, puisqu'il a enregistré un taux de réalisation de 124%, principalement en raison des dépenses consommées au niveau du Fonds de lutte contre la pollution, qui étaient de l'ordre de 87 MD contre 17 MD programmés dans le budget 2021.

Aussi les prévisions du fond protection de l'environnement et l'esthétique urbaine qui étaient de l'ordre de 19 MD contre 6 MD programmés dans le budget 2021.

En ce qui concerne les dépenses d'investissement réalisées par les unités opérationnelles, le taux de réalisation a été légèrement inférieur aux estimations, principalement en raison de l'inexécution de nombreux projets et études prévus au titre de l'année 2021.

**LE DEUXIEME AXE :
REALISATIONS DES PROGRAMMES DE
LA MISSION DURANT L'ANNEE 2021**

PROGRAMME 1 : Environnement et développement durable

CHEF DU PROGRAMME : Mr Lotfi Ben Saiid

**DATTE A LAQUELLE IL A ASSUME LA
RESPONSABILITE DU PROGRAMME :**

31 Aout 2020

1-Résultats de performance du programme:

Les axes stratégiques du Programme Environnement et Développement Durable ont été fixés sur la base des stratégies sectorielles dans le domaine de l'environnement, en particulier la Stratégie nationale pour l'environnement après 2020, la Stratégie nationale de développement durable et les Plans d'action nationaux relatifs à la protection de l'environnement, la biodiversité, la lutte contre la désertification, l'économie verte et le changement climatique. Ainsi que les orientations stratégiques du plan de développement 2016-2020 et les engagements internationaux, en particulier les objectifs de développement durable des Nations Unies à l'horizon 2030.

Axe n°1 : La contribution à l'amélioration de la qualité de la vie dans les milieux urbains et rurales.

Axe n°2 : la préservation des systèmes écologiques et de la biodiversité et la lutte contre la désertification et la détérioration des terres.

Axe n°3 : l'adaptation et la diminution des impacts des changements climatiques et des catastrophes.

Axe n°4 : consolidation des piliers du développement durable.

Il est à noter que la concrétisation de ces axes est réalisée à travers les unités opérationnelles et principalement par les opérateurs publics, surtout l'Office National de l'Assainissement et l'Agence Nationale de Gestion des Déchets qui contribuent à la réalisation du premier axe stratégique.

L'Office national de l'assainissement veille à augmenter le taux de raccordement au réseau public d'assainissement dans les gouvernorats à faible taux de raccordement par rapport à la moyenne nationale, à généraliser les services d'assainissement, à

améliorer le taux de raccordement dans les municipalités prises en charge par l'Office, à renforcer les programmes d'assainissement des quartiers populaires et des zones rurales, à améliorer la qualité de l'eau traitée et à développer sa réutilisation dans les domaines de développement, et lutter contre la pollution industrielle liquide.

Dans le cadre de cette orientation stratégique L'Agence nationale de gestion des déchets veille à réaliser un certain nombre d'activités qui sont notamment :

- * réalisation des unités de traitement des déchets (décharges contrôlés) et des centres de transfert,
- *Extension des décharges contrôlées ,
- * Fermeture et réhabilitation des décharges anarchiques,
- * Développement des systèmes existants et de nouveaux systèmes pour encourager la valorisation et le recyclage des déchets,
- * réalisation des unités de traitement et de valorisation des déchets ménagers et assimilés,
- * Réhabilitation d'unités de traitement des déchets industriels et spéciaux,

L'Agence nationale de protection et d'aménagement du littorale contribue au deuxième axe stratégique à travers :

- *la protection du littorale de l'érosion et des effets des changements climatiques.
- * la Surveillance de l'évolution des systèmes côtiers et marins,
- *la préservation et la gestion durable des écosystèmes côtiers et marins,
- *la prévention des risques pouvant résulter de l'élévation du niveau de la mer résultant des changements climatiques.

Dans le cadre de la promotion des espaces naturels et de la préservation du patrimoine national de la biodiversité, l'Agence nationale de protection et d'aménagement du littorale met en œuvre

un programme de création de réserves marines et côtières couvrant plusieurs zones.

Le Centre international des technologies environnementales de Tunis contribue également à la consolidation des piliers du développement durable à travers :

- *la mise en place d'un système national de transfert et d'adaptation des technologies environnementales,

- *la valorisation des résultats de la recherche scientifique

- * la mise en place d'un système national d'innovation et de transformation technologique environnementale.

Ainsi que par le développement de mécanismes de formation et d'accompagnement du lancement des projets verts, la création d'entreprises environnementales innovantes, la concentration de modes de production propres, la rationalisation de l'exploitation des matières premières, l'augmentation de la consommation d'énergies renouvelables et la valorisation des déchets.

Ainsi que la stimulation des secteurs promoteurs qui peuvent créer des emplois respectant l'environnement , la contribution à la gestion d'une plate-forme nationale pour divulguer les métiers environnementales et les adapter aux exigences de l'emploi, les institutionnaliser et encourager l'entrepreneuriat vert.

Objectif stratégique 1.1 : consolider et piloter les processus de développement durable dans les divers secteurs.

Cet objectif s'inscrit dans le cadre de la concrétisation du troisième axe stratégique de la mission et du quatrième axe stratégique du programme, qui consiste à renforcer les piliers du développement durable à travers un certain nombre de processus relatifs essentiellement à la planification participative locale pour le développement durable, l'éducation au développement durable, la promotion de modes de production et de consommation durables et la passation de marchés publics durables.

Le degré de réalisation de cet objectif peut être considéré globalement acceptable vu les taux de réalisation de ses indicateurs de performance.

<u>Indicateur 1.1.1 : le nombre des établissements d'enseignement durables impliqués dans le processus de l'éducation pour un développement durable</u>							
unité de l'indicateur	Réalisations 2019	Réalisations 2020	Estimations 2021 (1)	Réalisations 2021 (2)	Réalisation 2021 comparés aux estimations 2021 (2)/(1)	La valeur cible (*)	L'année
nombre	410	410	458	410	89%	554	2023

(*) Inclure la valeur pour la troisième année du cadre à moyen terme inclus dans le projet annuel de performance pour l'année 2021

-Le taux de réalisation de l'indicateur estimé à 89% est acceptable, ceci est dû principalement aux activités et interventions réalisés dans les écoles impliquées dans le Réseau des écoles durables et ce dans le cadre de la mise en œuvre du Programme de coopération tuniso-portugais dans le domaine de l'éducation au développement durable à travers notamment :

- La formation des inspecteurs et le renforcement de leurs capacités dans le domaine de l'éducation au développement durable (organisation de 3 cycles de formation à Gabès et Kairouan, au profit de 54 inspecteurs de différents gouvernorats).

- la préparation d'un guide pour le formateur qui comprend une description des questions environnementales les plus importants et les moyens pour l'animation des séances interactives avec les élèves.

- La mise en place d'un système de tri des déchets dans le milieu scolaire couvrant 400 établissements d'enseignement impliqués dans le réseau d'écoles durables ;et la signature de plusieurs accords entre les établissements d'enseignement concernés et les

associations environnementales locales actives dans le domaine afin de valoriser les déchets triés et collectés.

<u>Indicateur 1.1.2 : taux d' avancement dans la préparation et le suivi des composantes de la feuille de route nationale pour la transition vers une économie verte</u>							
unité de l'indicateur	Réalisations 2019	Réalisations 2020	Estimations 2021 (1)	Réalisations 2021 (2)	Réalisation 2021 comparés aux estimations 2021 (2)/(1)	La valeur cible (*)	L'année
pourcentage	74%	76,7%	82%	80,2%	97,8%	90%	2023

(*) Inclure la valeur pour la troisième année du cadre à moyen terme inclus dans le projet annuel de performance pour l'année 2021

- Un taux de réalisation estimé à 97,8% a été enregistré pour l'indicateur de l'avancement de la préparation des composantes de la feuille de route nationale pour la transition vers une économie verte basée sur un certain nombre d'activités, dont les plus importantes sont :
- Organisation de deux cycles formations dans le domaine de la responsabilité sociale pour les institutions et organisations au profit d'environ 50 bénéficiaires début 2021.
- préparation des brochures de communication en arabe et en Français pour vulgariser le rôle de la responsabilité sociale des entreprises et la sensibilisation concernant la stratégie nationale élaborée à cet effet,
- L'achèvement des deux premiers rapports concernant les guides selon les secteurs prometteurs identifiés dans l'Étude stratégique sur l'économie verte (eau et assainissement, technologies de l'information et de la communication) .
- Révision des termes de références et des cahier des charges pour l'accompagnement d'environ 50 jeunes promoteurs souhaitant

investir dans le domaine de l'économie verte dans les gouvernorats du Kef, Jendouba et Siliana dans le cadre des activités du Bureau d'appui à l'économie verte.

Le rythme de réalisation de cet objectif est considéré comme satisfaisant compte tenu du potentiel humain disponible.

Toutefois, de nombreux obstacles empêchent la consolidation du concept de développement durable dans la plupart des secteurs économiques, ce qui a ralenti l'avancement des initiatives visant à intégrer les dimensions environnementales et sociales dans la plupart des activités économiques.

Parmi ces obstacles on doit citer notamment la confusion entre la notion du développement durable et le concept de protection de l'environnement, en plus de la faible efficacité des programmes de communication qui traitaient le concept de développement durable afin de le divulguer auprès des citoyens et d'en faire une culture .

Afin de surmonter les problèmes et les difficultés qui ont entravé les progrès de cet objectif, il est recommandé d'activer la Commission nationale pour le développement durable et la Commission constitutionnelle pour le développement durable et les droits des générations futures, compte tenu du rôle important qu'elles sont appelées à jouer en termes d'engagement en faveur de l'intégration des principes du développement durable dans les politiques sectorielles, les plans de développement et les accords que la Tunisie conclura à l'avenir avec les parties étrangères liées au développement.

Objectif stratégique 1.2 : Contribuer à l'amélioration de la qualité de vie et de la sécurité environnementale des citoyens dans les zones urbaines et rurales

Cet objectif consacre le premier axe stratégique de la stratégie de la mission et de la stratégie du programme, qui est la contribution à l'amélioration de la qualité de vie et de la sécurité environnementale dans les zones urbaines et rurales à travers le soutien de l'effort

municipal dans le domaine de la création des espaces verts, l’embellissement des entrées des villes et des boulevards et l’entretien et la réhabilitation des parcs urbains , l’amélioration de la gestion de différents types de déchets, la généralisation des services d’assainissement pour qu’elles couvrent la majorité des zones municipales, la surveillance de toutes les sources de pollution l’amélioration des méthodes et mécanismes de prévention et de surveillance de l’environnement, l’élimination de la pollution industrielle dans certains sites et l’amélioration de la situation environnementale dans certaines des unités industrielles les plus polluantes, et le suivi de la situation environnementale des milieux naturels.

Le taux de réalisation de l’objectif est important, car ses indicateurs de performance ont enregistré les résultats suivants :

Indicateur 1.2.1 : Taux de raccordement au réseau public d’assainissement							
unité de l’indicateur	Réalisations 2019	Réalisations 2020	Estimations 2021 (1)	Réalisations 2021 (2)	Réalisation 2021 comparés aux estimations 2021 (2)/(1)	La valeur cible (*)	L’année
pourcentage	90,2%	76,6%	90,6%	76,8%	84,77%	91,1%	2023

(*) Inclure la valeur pour la troisième année du cadre à moyen terme inclus dans le projet annuel de performance pour l’année 2021

Le pourcentage de réalisation d’environ 85% est acceptable car il reflète l’effort déployé dans le domaine de l’assainissement, malgré l’absence de progrès significatifs.

Les difficultés et les obstacles qui affectent la croissance du taux de raccordement au réseau public d’assainissement sont principalement dus à des problèmes immobiliers et procéduraux, en particulier le manque de parcelles de terrains pour les sites des stations d’assainissement et de pompage, ce qui entraîne des retards dans le lancement de nombreux projets programmés, ainsi que le retard ou le refus de certaines structures publiques d’approuver les

décharges des eaux traitées, et le refus des citoyens de réaliser certains projets d'assainissement.

Indicateur 1.2.2: Pourcentage de déchets ménagers et assimilés transférés vers des décharges contrôlées pour le traitement

unité de l'indicateur	Réalisations 2019	Réalisations 2020	Estimations 2021 (1)	Réalisations 2021 (2)	Réalisation 2021 comparés aux estimations 2021 (2)/(1)	La valeur cible(*)	L'année
pourcentage	84%	82%	83%	78%	94%	84%	2023

(*) Inclure la valeur pour la troisième année du cadre à moyen terme inclus dans le projet annuel de performance pour l'année 2021

Le pourcentage de déchets ménagers et assimilés transférés vers des décharges contrôlées pour traitement a connu une baisse relative atteignant 78% en 2021 comparés aux réalisations de 2020, qui étaient aux environs de 82%.

cela peut s'expliquer par l'impact de la pandémie de Corona, en particulier la baisse de la quantité des déchets produites dans diverses zones touristiques. En outre, la fermeture de la décharge de aghereb en septembre 2021 a eu un impact négatif sur l'indicateur qui n'a pas atteint la valeur cible souhaitée de 83%. Afin d'éviter ces problèmes, l'Agence nationale de gestion des déchets a programmé des projets d'extension des décharges actuelles afin d'accueillir des quantités supplémentaires de déchets.

Elle coordonne aussi avec les différentes municipalités et autorités régionales de Sfax pour résoudre les problèmes causés par la fermeture de la décharge surveillée à Aghereb et éviter ses effets négatifs sur l'environnement et les habitants de la région.

Indicateur 1.2.3: Le taux de réduction de la pollution résultant des plus grandes unités industrielles polluant l'environnement

unité de l'indicateur	Réalisations 2019	Réalisations 2020	Estimations 2021 (1)	Réalisations 2021 (2)	Réalisation 2021 comparés aux estimations 2021 (2)/(1)	La valeur(*)	L'année
pourcentage	70%	75%	80%	75%	93.75%	90%	2023

(*) Inclure la valeur pour la troisième année du cadre à moyen terme inclus dans le projet annuel de performance pour l'année 2021

Le pourcentage de réalisation en 2021 est de 75% ,ceci est due principalement aux effets de la pandémie de Corona virus sur les activités liées à la réduction de la pollution résultant des plus grandes unités industrielles polluantes.

Des progrès ont été enregistrés en ce qui concerne les projets de dépollution de l'usine de fouled à Menzel Bourguiba et de l'usine de raffinage de pétrole à Bizerte, tandis que le stade d'achèvement effectif de la dépollution des deux unités n'a pas été atteint. On constate un avancement d'environ 15 % dans l'avancement global des deux projets .

Il existe de nombreuses difficultés et obstacles pour atteindre cet objectif, en particulier dans le domaine d'assainissement et de la gestion des déchets.

En ce qui concerne les services d'assainissement, les difficultés les plus importantes sont le faible taux de raccordement au réseau public d'assainissement dans certains gouverneras et certaines municipalités et l'absence des services d'assainissement dans de nombreuses petites communes et communautés rurales dont la population dépasse 3 000 habitants. Aussi L'obsolescence des réseaux d'assainissement, a eu un impact négatif sur la qualité des services fournis et les coûts d'exploitation. En plus Certaines stations d'épurations ont dépassé leur capacité maximale vu la

croissance démographique et économique ce qui a négativement affecté la qualité des eaux traitées.

En plus de l'impact négatif de la pollution industrielle liquide, étant donné que des eaux usées industrielles très polluées continuent d'être rejetées dans le réseau, ce qui affecte négativement les stations d'épuration et la qualité des eaux traitées destinées à l'irrigation ou déversées dans le milieu naturel.

Le taux de réutilisation de l'eau traitée, qui se situe actuellement à environ 22% est faible, en raison de la demande limitée due au fait que les domaines d'utilisation sont limités à certaines cultures fourragères, arbres fruitiers et espaces verts.

Dans le domaine de la gestion des déchets, les problèmes les plus importants sont le non-respect par certaines municipalités de leurs obligations financières, cela a une incidence négative sur la capacité de l'Agence nationale de gestion des déchets à être solvable envers les entreprises exploitant les décharges contrôlées et leurs centres de transfert conformément aux accords conclus à cet effet.

En outre, la plupart des décharges surveillées ont atteint leur capacité maximale, avec un manque d'espaces supplémentaires pour l'expansion et des quantités croissantes de déchets reçues chaque année. En plus les communautés résidentielles adjacentes refusent l'exploitation de ces décharges.

La réalisation de nouvelles unités de traitement et de valorisation et les centres de collecte et de transport des déchets ménagers connaît plusieurs difficultés dues essentiellement à la longueur des procédures de modification de la destination des terrains à allouer à cet effet ou à l'absence de proposition de nouveaux sites par les autorités locales.

Les problèmes les plus importants dans le domaine de la prévention et de la réduction de la pollution sont l'absence d'une stratégie

globale et unifiée de surveillance de l'environnement au niveau sectoriel, l'incompatibilité du système d'évaluation environnementale des projets avec les nouveautés aux niveaux national et international, l'absence de certaines spécifications environnementales dans le domaine des sols, de la pollution sonore, des émissions à la source et le chevauchement des missions entre les différentes structures de contrôle intervenant dans le domaine de l'environnement.

Les mesures et procédures les plus importantes qui seront prises pour surmonter les problèmes et les difficultés sont les suivantes :

Dans le domaine de l'assainissement, il est proposé d'étendre les réseaux d'assainissement dans le milieu urbain, en donnant la priorité aux gouverneras dont les taux de raccordement sont encore inférieurs à la moyenne nationale, de renouveler les réseaux d'assainissement dans les zones d'intervention dans les différentes gouverneras de la République, d'élargir les stations qui ont dépassé leur capacité maximale, d'améliorer la qualité des eaux traitées et de développer les méthodes de traitement des résidus.

Dans le domaine de la gestion des déchets, il est proposé d'élargir les décharges actuelles pour accueillir des quantités supplémentaires de déchets, de trouver des solutions aux problèmes fonciers en impliquant toutes les parties concernées, de bâtir de nouvelles unités de traitement et de valorisation des déchets ménagers et assimilés et d'encourager davantage les particuliers à investir dans ce domaine.

Il est également proposé de développer le système d'évaluation environnementale des projets et de l'adapter à l'évolution de la situation aux niveaux national et international en révisant le décret régissant l'étude des impacts sur l'environnement et le décret relative aux inspecteurs contrôleurs. Assujettir toutes les activités qui sont une source de répercussions négatives importantes aux procédures d'évaluation environnementale. Inclure le suivi environnemental pour vérifier dans quelle mesure

les procédures environnementales sont respectés et obliger les promoteurs à effectuer un suivi environnemental permanent et à soumettre des rapports de suivi périodiques.

Ainsi que le développement du système de surveillance environnementale, afin d'améliorer la rentabilité et l'efficacité de l'intervention des experts contrôleurs afin de couvrir toutes les zones et tous les secteurs polluants prioritaires, et de développer les moyens et les mécanismes de surveillance environnementale en renforçant encore le système au niveau institutionnel et structurel.

Il est également proposé de préparer une stratégie de surveillance environnementale qui tient compte des objectifs et d'établir un programme de travail à travers lequel les domaines d'intervention des organismes de contrôle sont identifiés, en plus du renforcement de la neutralité du système à l'instar d'autres établissements de contrôle. Aussi il faut revoir les procédures réprécives et modifier les montants des pénalités dus à des infractions environnementales pour les adapter à la gravité de l'infraction et la rendre plus efficace.

Objectif stratégique 1.3 : La protection, préservation restauration et valorisation de la biodiversité et des systèmes écologiques

Cet objectif consacre le deuxième axe stratégique de la stratégie de la mission, qui est la préservation des milieux écologiques et de la biodiversité, la lutte contre la désertification et la dégradation des terres par la préservation des ressources naturelles et des écosystèmes de toutes les formes de dégradation, le renforcement de la gestion intégrée des ressources naturelles et des écosystèmes, la préservation du patrimoine génétique national, la réglementation de l'accès aux ressources génétiques et du partage de leurs avantages et le développement des sites naturels spécifiques et leur valorisation dans le domaine de l'écotourisme.

Et ce à travers plusieurs activités, notamment la mise en œuvre du Cadre national pour la biosécurité et la gestion durable des systèmes pastoraux et forestiers, la mise en œuvre du Programme national pour la biodiversité, la prévention et la lutte contre les risques des espèces exotiques envahissantes, la protection des écosystèmes naturels et des écosystèmes dans le littoral, le suivi de leur gestion, la gestion durable des systèmes oasiens et la promotion de l'écotourisme.

Indicateur 1.3.1: l'avancement des stratégies et des plans de travail nationaux dans le domaine de la biodiversité et sa valorisation

unité de l'indicateur	Réalisations 2019	Réalisations 2020	Estimations 2021 (1)	Réalisations 2021 (2)	Réalisation 2021 comparés aux estimations 2021 (2)/(1)	La valeur cible(*)	L'année
pourcentage	0%	0%	54.25%	40%	75%	100%	2023

(*) Inclure la valeur pour la troisième année du cadre à moyen terme inclus dans le projet annuel de performance pour l'année 2021

Les réalisations obtenues se sont élevées à 40%, ce qui est inférieur au pourcentage programmé, qui était de l'ordre de 54%, c'est-à-dire de l'ordre de 75%, et cela s'explique par le retard dans la réalisation de la Stratégie nationale pour la sécurité et la biosécurité des organismes pathogènes et dans l'élaboration de la loi-cadre concernant la biodiversité.

Indicateur 1.3.2: Nombre de zones répertoriées comme systèmes innovants du patrimoine agricole mondial

unité de l'indicateur	Réalisations 2019	Réalisations 2020	Estimations 2021 (1)	Réalisations 2021 (2)	Réalisation 2021 comparés aux estimations 2021 (2)/(1)	La valeur cible (*)	L'année
nombre	1 (oasis Gafsa)	3 (+Ghar melhet djeba)	4 (+kesra)	0	0	7	2023

(*) Inclure la valeur pour la troisième année du cadre à moyen terme inclus dans le projet annuel de performance pour l'année 2021

Jusqu'en 2020, trois sites naturels ont été inclus dans le réseau de systèmes agricoles d'importance mondiale et classés comme patrimoine naturel et agricole mondial, et il était prévu d'inclure un site supplémentaire en 2021, qui est la zone de Kesra à Siliana, mais il n'a pas été possible de prendre les mesures nécessaires à cet effet en raison des effets de la pandémie de Corona sur l'avancement des diverses activités et interventions programmées.

Des progrès raisonnables ont été accomplis dans la réalisation de cet objectif, mais de nombreuses difficultés et obstacles ont affecté l'amélioration des performances, en particulier l'absence d'une loi-cadre nationale sur la biodiversité, en plus plusieurs stratégies et plans nationaux pour la diversité biologique n'ont pas été mise en œuvre et le manque de coordination entre les différentes parties prenantes.

Afin de surmonter les problèmes et Les difficultés rencontrées dans la réalisation de cet objectif on propose l'élaboration et la mise en œuvre de plans complémentaires pour la protection des ressources naturelles et de la biodiversité et la lutte contre la dégradation des terres aux niveaux national et local en partenariat avec les différents acteurs, la mise à jour et la mise en œuvre de la Stratégie nationale de la biodiversité, l'inventaire et l'évaluation générale des ressources naturelles, ainsi que l'adoption et la mise en œuvre d'une stratégie nationale de réduction des changements climatiques.

2-Présentation de l'exécution du budget du programme :

Les crédits consommés selon la nature de dépenses sont répartis comme suit :

Tableau n°1
Exécution du budget du programme pour l'année 2021 comparée aux prévisions
Répartition selon la nature de la dépense

Unité : mille dinars

programme		Prévisions 2021 L.F. (1)	Réalizations 2021 (2)	Les réalisations en comparaison avec les prévisions 2020	
				Le montant (2)-(1)	Taux de réalisation % (2) /(1)
Dépenses de rémunération	Crédits de d'engagement	28 408	27 500	-908	97%
	Crédits de paiement	28 408	27 500	-908	97%
Dépenses de fonctionnement	Crédits de d'engagement	3 240	3 218	-22	99%
	Crédits de paiement	3 240	3 218	-22	99%
Dépenses d'interventions	Crédits d'engagement	238 088	321 500	83 412	135%
	Crédits de paiement	238 088	321 500	83 412	135%
Dépenses d'investissement	Crédits d'engagement	29 000	22 409	-6 591	77%
	Crédits de paiement	27 262	22 409	-4 853	82%
Total Général	Crédits d'engagement	298 736	374 627	75 891	125%
	Crédits de paiement	296 998	374 627	77 629	126%

*Sans tenir compte des ressources propres des établissements publics.

Tableau N°2

**Exécution du budget programme pour l'année 2021 comparée aux prévisions
Répartition par sous-programme et activités (crédits de paiement)**

Unité : mille dinars

Sous-programme	activités	Prévisions 2021(L.F) ou (LFC)	réalisations 2021 (L.F) (2)	Comparaison réalisation /prévision Montant (2)-(1)	Taux de réalisation (2) / (1)
SP1 : Qualité de la vie et développement durable	Activité1 : Appui des politiques de l'environnement et du développement durable	119 520	122 245	2 725	102,28%
	Activité2 : Améliore la qualité de vie	23 295	108 803	85 508	467%
	Activité3 : conservation de la biodiversité et changement climatique	1 105	372	-733	33,66%
	Activité4 : concervation des ressources génétiques	2 400	1 930	-470	80,42%
	Activité5 : Développement durable	970	33	-937	3,40%
	Activité6 : Gestion des eaux usées	108 000	108 000	0	100%
	Activité7 : Gestion des déchets	6 796	3 096	-3 700	45,55%
	Activité8 : Contrôle, suivi et prévention de la pollution	19 737	17 680	-2 057	89,58%
	Activité9 : Protection du littoral et système environnementaux marins	13 925	11 325	-2 600	81,33%
	Activité A : Transfert, adaptation et renouvellement des technologies vertes	1 250	1 250	0	100%
Total		296 998	374 734	77 736	126,17%

*Sans tenir compte des ressources propres des établissements publics.

Les prévisions budgétaires du Programme Environnement et Développement Durable s'élevaient à 298 736 MD en engagement et 296 998 MD en paiement en 2120. il est à noter qu'environ 280 MD sont transférés aux opérateurs publics, ce qui représente 94% du budget du programme qui représente un pourcentage important par rapport au budget alloué aux unités opérationnelles.

Ainsi, la contribution des opérateurs publics à l'atteinte des objectifs du programme est très importante.

Les crédits consommés se sont élevés à 374,627MD en engagement et 374, 627 MD en paiement, soit une augmentation de 75891 MD en engagement représentant un pourcentage de 125%, soit une augmentation de 77, 629 MD en paiements représentant un pourcentage de 126%.

Des crédits ont également été gelés, principalement pour des dépenses d'intervention et d'investissement s'élevant à 153 114 mille dinars en engagement.

Les réalisations au niveau des dépenses de rémunération ont représenté 97%, c'est-à-dire conformes aux prévisions, grâce à la maîtrise de ces dépenses à travers des actions menées au niveau de la mission.

Quant aux réalisations au niveau des dépenses de fonctionnement, elles ont représenté 99%, c'est-à-dire conformes aux prévisions, grâce aux efforts déployés par les différents intervenants pour rationaliser ces dépenses.

En ce qui concerne les dépenses d'interventions, le pourcentage de réalisations est considéré comme élevé par rapport aux estimations, en effet il a atteint 135%, ce qui est due principalement à l'augmentation des dépenses du Fonds pour la

protection de l'environnementale et l'esthétique urbaine de 6 MD programmés en 2021 à 19 MD et du Fonds de lutte contre la pollution de 17 MD programmés en 2021 à 87 MD.

Il convient de noter que les investissements les plus importants réalisés par le Fonds de protection de l'environnement et l'esthétique urbaine concernent en particulier les domaines de l'esthétique urbaine, qui sont notamment la création et la réhabilitation des espaces de l'environnement, la réhabilitation et l'embellissement des entrées des villes et des voies principales, l'acquisition d'équipements urbains, le soutien financier des collectivités locales, la réhabilitation des parcs et la fermeture des décharges anarchiques.

Les interventions menées par le Fonds de Lutte contre la Pollution portent notamment sur l'exploitation des décharges contrôlées et la gestion des systèmes spéciaux de gestion des déchets tels que l'Ecolf et Ecosite et les huiles alimentaires usagées.

Quant aux réalisations au niveau des dépenses d'investissement, elles ont été inférieures aux prévisions, ce qui s'explique notamment par le retard dans la mise en œuvre des projets programmés en raison d'une mauvaise planification et d'une mauvaise programmation, la faiblesse du suivi et de la coordination et d'un manque d'efficacité et d'efficacités.

Cela a eu une incidence négative sur la performance du programme, en particulier dans le domaine de l'amélioration de la qualité de vie, de la résistance à toutes les formes de pollution et de perturbations, et de la réduction du changement climatique et des catastrophes naturelles.

En ce qui concerne l'exécution du budget au niveau des activités, il convient de noter que l'activité 2 (Amélioration de la qualité de vie) a enregistré un taux de réalisation aux environs de 467% par rapport aux estimations de 2021, et qu'elle a largement dépassé les prévisions, principalement en raison de l'augmentation des dépenses du Fonds de lutte contre la pollution

de 17 MD à 87 MD, qui vise principalement à faire face à la charge d'exploitation des établissements de gestion des déchets sur l'ensemble du territoire de la République.

L'activité n°5 (Développement durable) a enregistré un taux de réalisation de 3% par rapport aux prévisions. Cela est dû au fait que plusieurs interventions et études programmées dans le budget non pas été réalisés, en particulier une étude prospective sur le système d'économie sociale et solidaire, et une étude sur les villes durables à l'horizon 2050 et la mise en place du processus des bâtiments durables.

Quant à l'activité 7 (gestion des déchets), elle a enregistré un taux de réalisation inférieur à la moyenne de 45,55%, ceci est du au fait que de plusieurs projets programmés concernant la réalisation des unités de traitement et de valorisation des déchets et aux travaux d'agrandissement des unités exploités non pas été réalisé.

PROGRAMME 9 : Pilotage et appui

CHEF DU PROGRAMME : Mme Dalinda Ezedine

**DATTE A LAQUELLE ELLE A ASSUME LA
RESPONSABILITE DU PROGRAMME :**

01Novembre 2021

1-Résultats de performance du programme :

Le Programme de pilotage et appui vise à soutenir les programmes opérationnels pour atteindre les objectifs et les indicateurs de performance et assurer la soutenabilité du budget de la mission. Il assure également la coordination entre les différents programmes afin de garantir une utilisation efficace des ressources.

Les axes stratégiques du Programme de pilotage et appui sont les suivants :

Le premier axe : assurer la gouvernance de la mission et de ses programmes.

Le deuxième axe : assurer la gestion efficace des ressources de la mission.

Trois objectifs stratégiques du Programme pilotage et appui sont fixés conformément à la stratégie et aux priorités du programme au cours des trois prochaines années :

• Objectif stratégique 9.1 : Amélioration de la gestion des ressources humaines :

Cet objectif consacre le deuxième axe stratégique consistant à assurer l'utilisation efficace des ressources de la mission grâce à une utilisation optimale des ressources humaines.

Le degré de réalisation de cet objectif peut être considéré comme moyen, car les activités programmées dans le domaine de la formation n'ont pas été entièrement achevées conformément à ce qui est programmé, pour plusieurs raisons.

En outre, l'adoption de mécanismes et de techniques modernes de gestion des ressources humaines n'a pas été amorcée, en particulier la mise en place d'un système de gestion prévisionnel des ressources humaines et l'encouragement à la mobilité des emplois entre les directions ou au sein d'une même direction et

l'absence d'un système efficace d'évaluation des performances et de valorisation de la formation continue.

Indicateur 9.1.1 : pourcentage d'avancement du programme de formation							
unité de l'indicateur	Réalisations 2019	Réalisations 2020	Estimations 2021 (1)	Réalisations 2021 (2)	Réalisation 2021 comparés aux estimations 2021 (2)/(1)	La valeur cible (*)	L'année
pourcentage	137%	83%	80%	75%	94%	100%	2023

(*) Inclure la valeur pour la troisième année du cadre à moyen terme inclus dans le projet annuel de performance pour l'année 2021

Le pourcentage de réalisation du programme de formation est de 94./ par rapport aux estimations de l'année 2021, ce qui peut être considéré comme acceptable, mais la réalisation d'un grand nombre de cycle de formation dans une courte période (la fin de l'exercice financier) a causé des difficultés pour atteindre l'objectif de 100%.

Par conséquent, il est proposé d'améliorer la programmation des cycles de formation et de veiller à ce que la mise en œuvre du programme annuel de formation soit lancée au début de l'année.

L'absence de progrès dans la réalisation de cet objectif est due à plusieurs difficultés, en particulier l'absence d'une stratégie globale et coordonnée de modernisation de la gestion des ressources humaines et l'absence d'une planification rigoureuse et d'un suivi dans le domaine de la formation des ressources humaines. Pour surmonter ces problèmes, il est proposé de d'élaborer une stratégie intégrée et participative de promotion des ressources humaines au sein du ministère aux niveaux central et régional à moyen et à long terme, et de créer une administration générale chargée de la gestion des ressources humaines et du développement des compétences.

• Objectif stratégique 2.9 : Développer les méthodes de travail et de gestion, et la digitalisation de l’administration.

Cet objectif consacre le premier axe stratégique visant à assurer la gouvernance de la mission et de ses programmes par la généralisation des services administratifs électroniques au profit du citoyen, le développement de systèmes d’information et de mécanismes et d’outils nécessaires pour consacrer l’accès à l’information environnementale.

Le degré de réalisation de cet objectif peut être considéré comme faible, car une seule procédure parmi les dix procédures programmées dans le cadre du plan de digitalisation de l’administration a été réalisée.

Indicateur 9.1.1 : nombre de services et procédures administratives développés et numérisés							
unité de l’indicateur	Réalisations 2019	Réalisations 2020	Estimations 2021 (1)	Réalisations 2021 (2)	Réalisation 2021 comparés aux estimations 2021 (2)/(1)	La valeur Cible (*)	L’année
nombre	0	02	10	01	10%	05	2023

(*) Inclure la valeur pour la troisième année du cadre à moyen terme inclus dans le projet annuel de performance pour l’année 2021

Le taux de réalisation de 10% en 2021 est faible, ce qui s’explique par une mauvaise estimation, puisque 10 services et procédures administratives ont été promis, alors qu’une seule procédure a été développée. Cela est dû aux répercussions de la propagation du Corona virus d’un coté car l’accent a été mis sur la sécurité de l’information et les efforts ont doublé pour sécuriser les réunions et les cycles de formation à distance et La mauvaise planification et programmation, l’absence de suivi et de coordination entre les différentes parties prenantes et la faible implication des différents départements dans le processus de digitalisation d’un autre coté.

L'absence de progrès significatifs dans la réalisation de cet objectif est due à plusieurs difficultés, en particulier l'absence d'une stratégie globale et coordonnée pour la numérisation de l'administration, l'absence de planification et de suivi dans le domaine de la numérisation et la difficulté de coordination avec les différentes parties prenantes.

Pour surmonter ces problèmes, il est proposé de faire une stratégie intégrée et participative à moyen et long terme pour la numérisation de l'administration et d'élaborer un plan de communication pour sensibiliser les fonctionnaires sur la nécessité de s'engager dans des projets de numérisation.

Objectif stratégique 9.3 : Améliorer le rythme d'exécution des projets publics programmés.

Cet objectif consacre le deuxième axe stratégique, qui est d'assurer une gestion efficace des ressources de la mission à travers l'accélération du rythme d'achèvement des projets publics et la transparence et la gouvernance dans la programmation, mise en œuvre, suivi et évaluation des projets publics.

Le degré de réalisation de cet objectif peut être considéré comme faible car beaucoup de projets programmés, en particulier dans le domaine de l'environnement et du développement durable, n'ont pas été réalisés ou n'ont pas progressé de la manière requise.

Indicateur 9.1.1 : pourcentage d'avancement dans la réalisation des projets publics programmés							
unité de l'indicateur	Réalisations 2019	Réalisations 2020	Estimations 2021 (1)	Réalisations 2021 (2)	Réalisation 2021 comparés aux estimations 2021 (2)/(1)	La valeur cible (*)	L'année
pourcentage	43%	79%	70%	39%	55%	100%	2023

(*) Inclure la valeur pour la troisième année du cadre à moyen terme inclus dans le projet annuel de performance pour l'année 2021

Le taux de réalisation de 55% en 2021 est considéré comme moyen, cela s'explique notamment par la non réalisation de nombreux projets programmés.

Il convient de noter que de nombreux problèmes et difficultés entravent la réalisation de cet objectif, dont les plus importants sont la faiblesse de la planification et de la programmation, l'absence d'un suivi rigoureux, la difficulté de coordination entre les différentes parties intervenantes, l'absence d'une vision claire et d'une stratégie globale dans le domaine de l'environnement, et l'absence de systèmes informatiques avancés permettant le suivi et l'évaluation des projets publics.

2. Résultats de l'exécution du budget du programme :

Les crédits consommés sont répartis selon la nature des dépenses et selon les activités comme suit :

Tableau 1
Exécution du budget du programme 9 pour l'année 2021 par rapport aux estimations
Selon la nature de la dépense :

Unité : mille dinars

programme		Prévisions 2021 L.F. (1)	Réalizations 2021 (2)	Les réalisations en comparaison avec les prévisions 2020	
				Le montant (2)-(1)	Taux de réalisation % (2) / (1)
Dépenses de rémunération	Crédits d'engagement	6 350	5 879	-470	92
	Crédits de paiement	6 350	5 877	-472	92
Dépenses de fonctionnement	Crédits d'engagement	1 940	1 753	-186	90
	Crédits de paiement	1 940	1 647	-293	84
Dépenses d'interventions	Crédits d'engagement	496	441	-55	88
	Crédits de paiement	496	441	-55	88
Dépenses d'investissement	Crédits d'engagement	2 150	503	-1 647	23
	Crédits de paiement	1 150	423	-727	36
Total Général	Crédits d'engagement	10 936	8 576	-2 360	78
	Crédits de paiement	9 936	8 388	-1 548	84

*Sans tenir compte des ressources propres des établissements publics.

Tableau N°2

**Exécution du budget programme pour l'année 2021 comparée aux prévisions
Répartition par sous-programme et activités (crédits de paiement)**

Unité : mille dinars

Sous-programme	activités	Prévisions 2021(L.F)ou (LFC)	réalisations 2021 (L.F) (2)	Comparaison réalisation /prévision Montant (2)-(1)	Taux de réalisation (2) / (1)
SP1 : support et appui	Activité1 : Pilotage	2 167	1 329	-868	60.49
	Activité2 : Logistique	2 245	1 724	-521	76.81
	Activité3 : gestion des ressources humaines	5 494	5 335	-159	97.1
Total		9 936	8 388	-1 548	84

*Sans tenir compte des ressources propres des établissements publics.

Les prévisions budgétaires pour le programme de pilotage et appui étaient de 10 936 MD en engagement et de 9 936 MD en paiement en l'année 2021. Les crédits consommés se sont élevés à 8 576 MD en engagement et 8 388 MD en paiement donc un taux de réalisation de 78,42% en engagement et 84,42% en paiement.

Il est à noter que les services financiers ont effectué plusieurs transferts entre articles, paragraphes et sous- paragraphes du programme, qui concernent principalement les dépenses de fonctionnement. Il n'a pas non plus enregistré de gel de crédits.

L'écart entre les estimations et les réalisations est dû au faible rythme d'avancement des projets d'investissement programmés, en particulier :

- les moyens de transport qui n'ont pas été acquis,
- le projet du complexe environnemental qui n'a pas été lancée,
- les faibles résultats dans le domaine des activités de sensibilisation environnementale,
- Plusieurs études dans le domaine de l'informatique et de la numérisation qui n'ont pas été réalisées.

Tous ces facteurs ont eu une incidence négative sur la réalisation de l'objectif stratégique 2.9 : Développer des méthodes de travail, de gestion, et de numérisation de l'administration.

Les crédits réalisés sont répartis en fonction des activités comme suit :

- **Activité n° 01 : Pilotage** : Le taux de réalisation financière de cette activité est faible en raison de la non-réalisation de plusieurs projets, notamment le programme de sensibilisation, l'acquisition de moyens de transport et l'étude relative au complexe environnemental.

- **Activité n° 02 : Logistique** : Il s'agit principalement d'une activité liée aux dépenses de fonctionnement, le pourcentage de réalisation de cette activité est considéré comme acceptable, d'autant plus qu'aucune dettes et arriérés n'ont été enregistrées à la fin de l'exercice financier.

- **Activité n° 03 : Gestion des ressources humaines** : Cette activité a enregistré le pourcentage de réalisation le plus élevé, étant donné que les dépenses qui lui sont allouées sont principalement liées à la rémunération, qui est l'une des dépenses inéluctables qui sont entièrement dépensées et ne présentent pas de grands écarts entre les estimations et les réalisations.